

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT 1068-23

Aux personnes intéressées par un projet de règlement amendant le règlement de zonage.

Le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne a adopté, le 14 février 2023, un projet de règlement n°1068-23 amendant le règlement de zonage n°377 afin de modifier certaines dispositions relatives aux ventes de garage, sur l'ensemble du territoire de la municipalité. Ce projet de règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le **1^{er} mars 2023 à 18h**, à l'hôtel de ville situé au 2450, rue Victoria, à Sainte-Julienne. Au cours de cette assemblée, le conseiller responsable du Service d'urbanisme expliquera le règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Toute personne intéressée par ce projet de règlement peut en prendre connaissance au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière au 2450, rue Victoria, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

Donné à Sainte-Julienne, ce 22 février 2023.



Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière